

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 22 - 24 mai 1996

**PROJETS DE
DEVELOPPEMENT
SOU MIS A
L'APPROBATION DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Point 5 a) de l'ordre
du jour

F

Distribution: GENERALE
WFP/EB.2/96/5-A/Add.6
15 avril 1996
ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET VIET NAM 5322

(No. WIS SRV 532200)

**Mise en valeur de petites exploitations
forestières dans cinq provinces du nord-est
du Viet Nam**

| | |
|---------------------------------|--------------------|
| Durée du projet | Quatre ans |
| Coût total pour le PAM | 15 865 483 dollars |
| Coût total pour le gouvernement | 3 451 000 dollars |

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis. En janvier 1996, le taux de change était de un dollar pour 11 000 dông.

Pour des informations statistiques détaillées, prière de consulter le profil du Viet Nam, établi par le PAM, qui est disponible sur demande.

RESUME

Le projet vise à améliorer la sécurité alimentaire des ménages de petits exploitants vivant dans des zones reculées, par le biais d'activités qui leur assureront durablement un revenu et des approvisionnements alimentaires. Une attention particulière sera portée aux méthodes participatives, au renforcement des systèmes de vulgarisation villageois et aux prestations de crédit à l'intention des petits exploitants. Quelque 62 000 familles pauvres bénéficieront de l'aide alimentaire du PAM, qui leur permettra de consacrer une partie de leur temps à la mise en valeur des terres forestières actuellement dénudées qui leur ont été allouées. Une partie des produits alimentaires sera monétisée, et le produit de la vente servira à établir à l'échelon des villages des fonds renouvelables de crédit qui permettront de financer l'achat de facteurs de production et le lancement d'activités génératrices de revenus. Le Programme prévoit de désengager son aide au Viet Nam d'ici à la fin de l'an 2000. Le projet SRV 5322 sera donc le dernier projet important du PAM dans ce pays.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE A L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.
2. Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire sur les méthodes de travail, les documents établis par le Secrétariat à l'intention du Conseil ont été rédigés dans un souci de concision et axés sur la prise de décisions. Les réunions du Conseil d'administration doivent prendre un tour pragmatique et favoriser le dialogue et les échanges entre les délégations et le Secrétariat. Celui-ci poursuivra les efforts déployés pour faciliter la mise en oeuvre de ces principes directeurs.
3. Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui souhaitent poser des questions d'ordre technique sur ce document à contacter directement les fonctionnaires mentionnés ci-après, de préférence quelque temps avant la session du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en session plénière.
4. Les fonctionnaires du PAM qui traitent ce document sont les suivants:

| | | |
|------------------------|--------------|-----------------|
| Directeur régional: | J. Schulthes | tél.: 5228-2209 |
| Chargé des opérations: | R. Huss | tél.: 5228-2358 |
5. Pour toute question concernant la distribution des documents présentés au Conseil d'administration, veuillez contacter l'employé chargé de la documentation (tél.: 5228-2641).

NOTE LIMINAIRE DU DIRECTEUR EXECUTIF

1. Le Gouvernement du Viet Nam a accepté un plan de retrait progressif de l'aide du PAM. Au cours de la visite effectuée par le Directeur exécutif au Viet Nam en août 1995, il a été convenu que le programme du PAM devrait être planifié et conduit de sorte à prendre fin en l'an 2000. Le Directeur exécutif est aussi convenu que, sous réserve que des ressources soient disponibles, tous les projets opérationnels seraient menés à leur terme comme prévu. Comme on escompte que les niveaux de pauvreté et d'insécurité alimentaire resteront très élevés dans des groupes spécifiques de population pendant encore quelques années, le Directeur exécutif pourrait approuver ou recommander l'approbation de nouveaux projets d'un coût total pour le PAM d'environ 20 millions de dollars.
2. Il a été convenu que l'essentiel de cette aide intéresserait le secteur forestier, pour lequel un projet de mise en valeur forestière à l'intention de petits exploitants avait atteint un stade avancé de définition. Ce projet, d'un coût pour le PAM de 15,9 millions de dollars, est ici soumis au Conseil pour examen. En outre, de petites contributions pourraient être sollicitées du PAM au titre de deux projets interorganisations. L'un est un projet de développement rural intégré financé par le FIDA, au titre duquel le PAM appuierait diverses activités vivres-contre-travail, pour un coût d'environ deux millions de dollars. L'autre projet appuie le remplacement de cultures dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. La contribution du PAM devrait y être d'environ un million de dollars. Ces deux projets appuieront des groupes de populations très pauvres dans le centre du Viet Nam, appartenant notamment à des minorités ethniques.
3. La décision de retirer l'aide du PAM au Viet Nam a été prise à l'issue d'une analyse approfondie. Les progrès économiques spectaculaires accomplis par le Viet Nam ces dernières années (croissance moyenne du PIB d'environ huit pour cent par an entre 1991 et 1995, dont on projette qu'elle atteindra 10 pour cent entre 1996 et 2000) ont été réalisés à partir d'un niveau extrêmement bas. Avec un PIB par habitant de 220 dollars, le Viet Nam demeure dans la catégorie des pays à faible revenu, et à ce titre admis à bénéficier de l'APD à des conditions préférentielles. La réunion du Groupe consultatif de 1995 a confirmé des engagements à concurrence de 2,3 milliards de dollars au titre de prêts. Néanmoins, les subventions comptent encore pour une part appréciable (23 pour cent) dans les engagements totaux.
4. La poursuite de l'aide du PAM serait donc légitime, et s'inscrirait dans la tendance générale de l'APD au Viet Nam. La croissance économique n'a jusqu'ici pas éliminé la pauvreté généralisée et l'insécurité alimentaire des ménages: un apport énergétique journalier de moins de 2 100 calories est encore le lot quotidien de 51 pour cent de la population. En outre, 90 pour cent de ces personnes vivent en zone rurale, et la pauvreté sévit le plus gravement dans les minorités ethniques pauvres des régions du centre et du nord. Ce niveau extrême de pauvreté s'explique par une faible production agricole associée à une forte croissance démographique.
5. Une aide du PAM qui assure la sécurité alimentaire des ménages et contribue aussi à relever durablement la production agricole pourrait être extrêmement appréciée, comme



l'a admis l'évaluation tripartite de 1994. Cette évaluation a néanmoins fait valoir que, dans la perspective d'une dynamique de croissance économique et de développement d'une économie de marché, les objectifs de l'aide du PAM seraient plus efficacement atteints en employant des ressources financières que des vivres. Cet argument a récemment acquis plus de poids. Le Viet Nam s'est récemment hissé au nombre des principaux exportateurs mondiaux de riz. Alors que ses exportations étaient à l'origine rendues nécessaires par la pénurie critique de devises dans le pays, on prévoit désormais que les excédents exportables se maintiendront pendant encore au moins dix ans, bien que la balance des paiements s'améliore et que la demande intérieure augmente. A l'échelon national, la sécurité alimentaire sera donc assurée, et le Viet Nam sortira probablement de la catégorie, prioritaire pour le PAM, des pays à déficit alimentaire. Pourtant, pendant encore plusieurs années, le faible pouvoir d'achat de nombreux groupes de population limitera leur accès aux vivres à un niveau qui justifiera une assistance. Dans cette période de transition, le PAM pourrait continuer à contribuer de façon vitale à la sécurité alimentaire des ménages pauvres, à condition de pouvoir continuer à fournir du blé, sous forme de grains ou de farine, en échange de riz de production locale, ou mieux encore, à apporter des espèces pour l'achat et la distribution de riz d'origine locale. En concentrant son aide, dans les prochaines années, sur ces groupes de population, qui sont en grande partie laissés pour compte par le progrès économique global, le PAM donnera aussi au gouvernement le temps d'élaborer une stratégie visant à satisfaire les besoins de ces groupes en matière de revenu et de sécurité sociale. Le Directeur exécutif estime donc que dans ces circonstances un retrait de l'aide du PAM à l'horizon 2000 représenterait un compromis à la fois raisonnable et porteur d'avenir.



ANALYSE DES PROBLEMES

1. Malgré une évolution économique récemment favorable, le Viet Nam demeure l'un des pays les plus pauvres du monde, avec un PIB par habitant de 220 dollars. L'incidence de la pauvreté a fortement reculé depuis dix ans, mais elle demeure supérieure à 50 pour cent au regard des critères de la Banque mondiale. Les différences régionales sont appréciables, l'incidence de la pauvreté rurale étant surtout concentrée dans les régions du Centre-Nord (74 pour cent de la population) et des plateaux du Nord (63 pour cent).
2. La région du Centre-Nord reçoit déjà une aide dans le cadre du projet forestier du PAM No. 4304. La région des plateaux du Nord, où le projet No. 5322 sera exécuté, compte 16 pour cent de la population du pays, mais regroupe environ un cinquième de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté. Les cinq provinces intéressées par le projet, à savoir Quang Ninh, Lang Son, Cao Bang, Bac Thai et Ha Bac, présentent une population pauvre nombreuse, notamment dans les groupes appartenant à des minorités ethniques, qui s'efforce de satisfaire ses besoins en vivres et en revenu en exploitant principalement les ressources des zones forestières.
3. Le riz y est l'aliment de base principal. Comme les conditions naturelles, dans le nord, sont souvent marginales pour la culture du riz, et même pour d'autres cultures, des pénuries alimentaires frappent régulièrement des groupes de population importants. (La production annuelle dans les cinq provinces visées par le projet est de 238 kilogrammes d'équivalent paddy par habitant, contre une moyenne nationale de 330 kilogrammes. Dans les collines et sur les plateaux, elle tombe à 160 kilogrammes.) Dans la population cible du projet, l'insécurité alimentaire prédomine et se manifeste de façon caractéristique par une pénurie annuelle de riz qui dure trois à six mois. Ayant très peu de perspectives d'emploi salarié, de très nombreux ménages s'efforcent de tirer quelques ressources de la forêt. La plupart des habitants de cette zone collectent et vendent du bois de feu pour se procurer l'argent qui leur permettra d'acheter des vivres. Lorsque cela ne suffit pas, les agriculteurs sont contraints d'emprunter, contre remboursement après la récolte suivante, ce qui les enferme souvent dans le cercle vicieux de l'endettement chronique.
4. L'insécurité alimentaire est principalement imputable à la petite taille des exploitations (0,07 hectare par habitant), combinée à la faiblesse des rendements. L'incapacité de produire assez de vivres, même pour assurer la stricte subsistance, génère l'endettement et ne permet pas d'investir dans l'amélioration des terres.
5. L'enquête faite en 1992/93, *Viet Nam Living Standards Survey* (VLSS), a montré que les minorités ethniques étaient particulièrement vulnérables, la consommation moyenne des ménages ne représentant que trois cinquièmes de celle du groupe majoritaire *Kinh*.
6. Quoique la VLSS n'ait pas constaté que les ménages ayant une femme à leur tête étaient moins bien lotis que les autres, il est généralement admis que les femmes sont généralement défavorisées face à l'emploi. Une étude sexospécifique faite par le PAM en 1995 a aussi confirmé que les femmes participaient beaucoup moins que les hommes aux décisions, n'avaient qu'un accès limité à la formation, et étaient sous représentées dans la conduite des projets.



7. La majorité des agriculteurs pauvres des plateaux collectent, traditionnellement, du bois de feu et d'autres produits forestiers dans les forêts naturelles appauvries afin de se procurer les revenus en espèces qui leur permettront de compléter leur production vivrière, insuffisante. Or, cette activité prend de plus en plus de temps, vu la dégradation rapide des forêts, voire la déforestation. On a pu estimer que les forêts n'occupent plus désormais que 9,6 millions d'hectares, soit 29 pour cent de la superficie terrestre totale du Viet Nam, contre 69 pour cent en 1943. En ce qui concerne les plateaux du Nord, les chiffres sont encore plus alarmants, car ils indiquent un recul du couvert forestier de 81 à 21 pour cent de la superficie terrestre (Banque mondiale, 1994).
8. Des terres incultes sont allouées à des exploitants, à titre individuel, avec baux de longue durée. Jusqu'ici, environ sept millions de petits exploitants ont ainsi reçu des terres. Beaucoup, trop pauvres et menacés par l'insécurité alimentaire, doivent consacrer tout le temps que leur laisse l'activité agricole à gagner un petit revenu en espèces pour survivre. Ils ne peuvent réunir la main-d'oeuvre et le temps qu'il faudrait pour mettre en valeur leurs terres. L'apport de vivres du PAM leur permettra de travailler sur leurs nouvelles parcelles. Le capital nécessaire pour se procurer les moyens de production et exercer des activités génératrices de revenus sera mis à leur disposition grâce à des fonds de crédit villageois renouvelables, constitués en monétisant une partie des produits apportés par le PAM.

Aide antérieure du PAM

9. Au Viet Nam neuf projets forestiers ont bénéficié de l'aide du PAM; huit sont achevés et un est encore opérationnel (SRV 4304). Ces projets ont en général atteint leurs objectifs. Toutefois, l'approche a progressivement évolué: initialement axée sur la réalisation d'objectifs physiques, mesurables aux superficies plantées, elle s'est recentrée sur les effets qu'avaient les activités de projet sur la sécurité alimentaire de la population cible. On a aussi veillé à atteindre les femmes plus efficacement, en fixant des valeurs d'objectif précises pour leur participation, en tant que travailleuses et comme membres de comités de gestion, à différents échelons, dans les deux projets les plus récents. L'accent a aussi été porté sur l'amélioration de la qualité technique des travaux forestiers, et l'on s'est assuré que les petits exploitants en tirent plus d'avantages.

OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTEES DU PROJET

Objectif à long terme

10. Le projet a pour objectif à long terme d'améliorer le niveau de vie des minorités ethniques et des autres groupes pauvres dans certaines zones des cinq provinces du Nord, en appuyant la mise en valeur durable de terres forestières qui favorisera le développement socio-économique des villages, relèvera la production alimentaire des ménages, et améliorera les revenus, dans l'immédiat et à long terme.



Objectifs immédiats

11. Les objectifs immédiats sont les suivants:
 - a) Accroître les revenus villageois et la sécurité alimentaire des ménages par les moyens suivants:
 - i) plantation de 51 000 hectares de terres incultes en espèces forestières, fruitières et économiques par 51 000 ménages de petits exploitants;
 - ii) création de 940 pépinières forestières villageoises, chacune étant gérée par un groupe de 10 ménages en moyenne;
 - iii) création à l'échelon villageois de 940 fonds renouvelables de crédit en vue de l'achat de moyens de production et du lancement d'activités génératrices de revenus.
 - b) Améliorer l'accès aux villages isolés grâce à la construction de 150 kilomètres de routes.
 - c) Protéger les plantations en place par la création de 100 kilomètres de coupe-feu.
 - d) Renforcer les systèmes de vulgarisation, comme suit:
 - i) aide à 2 040 agriculteurs-vulgarisateurs, à l'échelon villageois, en ciblant 50 pour cent de femmes;
 - ii) élaboration de mécanismes permettant d'assurer que la vulgarisation continue après l'achèvement du projet du PAM.
 - e) Renforcer la capacité des administrations forestières de district, et autres organisations, en vue de favoriser l'organisation et le développement des communautés sur un modèle participatif, et d'améliorer les pratiques de gestion forestière, comme suit:
 - i) formation de 65 agents du Département des forêts et des services de vulgarisation, et de 177 vulgarisateurs;
 - ii) formation et appui à 940 agriculteurs (chargés de démonstrations), en donnant la priorité aux plus pauvres et aux femmes.

Résultats

12. Les principaux résultats seront les suivants:
 - a) Au total, environ 51 000 hectares seront boisés par des ménages de petits exploitants, chacun d'eux devant planter environ un hectare en appliquant une combinaison d'espèces forestières, fruitières et économiques, conformément aux dispositions convenues dans les plans individuels ou villageois.



- b) Dans chacun des 940 villages dont il est prévu qu'ils participent au projet, une pépinière sera créée et administrée par une dizaine de ménages. S'il y a lieu, on introduira du matériel végétal amélioré: eucalyptus, acacia, gliricidia, leucaena, etc. On prévoit qu'il faudra produire environ 63 millions de jeunes plants pour le projet dans les pépinières de district du Département des forêts pour compléter la production villageoise (environ 94 millions de plants) et pour produire ou conserver des variétés spéciales d'arbres fruitiers.
- c) Une parcelle de démonstration d'environ un hectare sera créée dans chacun des 940 villages. Elle servira d'exemple et fera la preuve des possibilités offertes par les différentes espèces et modalités d'agencement.
- d) Quelque 2 040 agriculteurs-vulgarisateurs, dans les villages, dont 50 pour cent de femmes, seront formés et appuyés dans le cadre du projet. Ils formeront à leur tour d'autres petits agriculteurs aux techniques de plantation d'arbres.
- e) Environ 10 pour cent des produits alimentaires engagés par le PAM seront monétisés, et le produit de la vente servira à constituer des fonds de crédit renouvelables dans chacun des 940 villages. Ce programme permettra de consentir des prêts à la production, pour l'achat d'intrants et la mise en route d'activités génératrices de revenus. Une attention spéciale sera portée aux plus pauvres et aux femmes.
- f) Le projet réalisera 150 kilomètres de routes de 3,5 mètres de largeur, aux normes forestières, pour donner accès aux villages isolés.
- g) Des pare-feu sont indispensables dans les plantations de pins et de *cunninghamia*, mais seulement là où les agriculteurs ont juxtaposé ces espèces en grandes formations d'un seul tenant. On estime qu'il faudra établir 100 kilomètres de coupe-feu.

ROLE ET MODALITES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Fonctions

13. Les petits exploitants de la zone de projet ne produisent pas assez de vivres pour couvrir la totalité de leurs besoins. Ils sont donc contraints de consacrer une partie de leur temps à des tâches leur permettant de gagner un complément de revenu en espèces, principalement la collecte de bois de feu, dans les périodes creuses du travail agricole. Ce complément de revenu a acquis une importance telle qu'il prend le pas sur toute autre activité dont la rétribution n'est pas immédiate, comme la plantation d'arbres. La distribution de rations alimentaires améliorera les disponibilités vivrières des petits exploitants, et leur permettra de consacrer du temps à la mise en valeur de la terre qui leur est allouée, en appliquant des modèles appropriés d'aménagement associant des espèces forestières, fruitières et économiques, qui assureront un revenu immédiat et à long terme, ainsi que des disponibilités supplémentaires en produits alimentaires.



14. L'aide alimentaire aura les fonctions ci-après:
- a) elle constituera pour les petits agriculteurs un transfert de revenu qui leur permettra d'entreprendre des activités productives à plus longue échéance, par exemple la mise en valeur de leurs nouvelles terres;
 - b) elle rétribuera le travail et le temps consacrés au programme de plantation par les villageois qui auront créé les pépinières locales; les agriculteurs-vulgarisateurs; et les propriétaires de certaines exploitations de démonstration;
 - c) elle incitera les villageois à participer aux travaux de construction des routes forestières et à la création des pare-feu; enfin
 - d) elle renforcera l'activité économique communautaire grâce à la création de fonds de crédit renouvelables permettant l'achat de facteurs de production et l'obtention du capital initial qui permet d'entreprendre des activités génératrices de revenus.

Apports alimentaires et justification du choix des produits

15. L'exécution des activités prévues par le projet exigera environ 14,9 millions de journées de travail. Sur la base d'une ration familiale de 2,5 kilogrammes de riz par journée de travail, la quantité totale de riz nécessaire au projet s'élèvera à 37 363 tonnes. En outre, 4 250 tonnes de farine de blé seront expédiées et vendues, et le produit de la vente servira à constituer les fonds de crédit renouvelables.
16. Le riz est l'aliment de base de tous les Vietnamiens. C'est ce produit qui sera distribué aux bénéficiaires du projet No. 5322. Comme la production de riz du pays est désormais excédentaire, il est envisagé d'acheter le riz localement, ou de fournir de la farine de blé à échanger contre du riz de production locale. Le taux d'échange de la farine de blé contre le riz sera négocié entre le gouvernement et le PAM, sur la base des directives du PAM applicables aux échanges de produits. Dans le calcul des coûts du projet, on s'est fondé sur le taux d'échange appliqué en 1994-95, à savoir une tonne de farine de blé contre une tonne de riz de production locale de bonne qualité. Toutefois, si la situation des ressources du PAM l'exige, et à condition que des capacités suffisantes de meunerie soient disponibles au Viet Nam, du blé en grain pourrait être fourni, à un taux d'échange à convenir entre le gouvernement et le PAM.
17. Le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) supervisera le projet. Les antennes provinciales du Département des forêts seront chargées de son exécution. Des comités de gestion du projet seront constitués aux échelons national (1), provincial (5) et de district (22). Les comités de gestion de district concluront avec les villages des contrats qui préciseront les activités à appuyer et les quantités de riz à fournir.
18. Seuls les villages et les ménages les plus pauvres seront ciblés, donc en majorité les membres des groupes ethniques minoritaires qui utilisent la forêt pour satisfaire leurs besoins alimentaires. Une attention particulière sera portée à l'amélioration de la situation des ménages ayant une femme à leur tête. Les activités menées dans le cadre du projet aideront les bénéficiaires à briser le cercle de l'endettement chronique en créant une source de revenu futur et donc en améliorant leur sécurité alimentaire.



19. Des comités villageois de gestion (CVG) seront constitués dans chacun des 940 villages qui devraient être inclus dans le projet. Ces comités auront pour mission de sélectionner les bénéficiaires, de planifier les activités et d'administrer le fonds de crédit renouvelable. Ils seront le point de contact entre les villages et les autorités du district ou de la province pour les questions qui concernent le projet. La composition exacte des CVG sera décidée par les communautés elles-mêmes, mais on prévoit qu'ils se composeront du chef du village, des agriculteurs-vulgarisateurs, et des membres de l'union des femmes ou de l'association des agriculteurs. Au moins 30 pour cent des membres des CVG devront être des femmes.
20. Les services de vulgarisation seront assurés par des agents du MADR, mais aussi par les agriculteurs-vulgarisateurs des villages. Ces derniers, qui recevront des rations alimentaires du projet, travailleront directement avec un groupe de petits exploitants du village. Ils seront en outre membres du comité villageois de gestion. Le projet cherchera à atteindre la proportion de 50 pour cent de femmes parmi les agriculteurs-vulgarisateurs.
21. Le riz sera acheté au Viet Nam, ou bien la farine de blé fournie par le PAM sera échangée contre du riz de production locale. Dans l'hypothèse où des expéditions de farine seraient faites, celles-ci seront réceptionnées au port de Ho Chi Minh Ville par les autorités de projet et l'AIDRECEP, organisme responsable de la coordination de l'aide extérieure. Le Comité central de gestion sera chargé de vendre la farine de blé et de distribuer le produit de la vente entre les comités provinciaux de gestion qui achèteront du riz de production locale. Le gouvernement, à l'échelon central, assurera que les quantités de riz d'origine locale fournies au projet correspondent bien au taux d'échange convenu avec le PAM pour les livraisons de farine de blé. Il sera responsable devant le PAM de la supervision de toutes les dispositions prises concernant la réception, la manutention, l'entreposage et le transport de la farine de blé ou du riz, et assurera que les bénéficiaires se voient distribuer du riz de bonne qualité. Dans l'hypothèse d'achats locaux, la possibilité d'acheter du riz dans les provinces mêmes ou dans les provinces voisines de la zone de projet sera étudiée afin de réduire au minimum les coûts de transport.
22. Le riz sera distribué dans les villages ou les magasins de district les plus proches des sites de projet, comme le préciseront les accords qui seront signés. Pour ce qui est des plantations, une partie du riz sera retenue pour n'être distribuée qu'après confirmation des taux de survie des jeunes plants, qui devront être d'au moins 85 pour cent trois mois après leur plantation.
23. Pour les petits agriculteurs, l'absence de crédit représente très souvent un obstacle à la mise en valeur des terres qui leur ont été allouées. Les groupes très pauvres visés par le projet n'ont que très peu de possibilités d'obtenir des prêts de type commercial à des conditions acceptables. C'est pourquoi 4 250 tonnes de farine de blé seront monétisées pour constituer des fonds initiaux de crédit villageois. Ce programme de crédit permettra aux plus pauvres parmi les petits exploitants et les femmes d'acquérir des intrants et des moyens de production durables, et partant de renforcer l'activité économique à l'échelon villageois.
24. Le produit de la monétisation de la farine de blé sera déposé sur un compte rémunéré jusqu'à ce qu'il soit distribué aux comités de gestion de district. Les organisations locales qui ont une expérience des plans de crédit, comme par exemple l'Union des femmes,



pourraient être sollicitées pour participer, comme il conviendra, à l'administration des fonds à l'échelon des districts. Les ménages pourront aussi participer au fonds renouvelable, le village décidant du niveau des contributions à apporter.

25. Le fonds de crédit renouvelable servira à aider les petits exploitants du village à relever le niveau de leur revenu et de la sécurité alimentaire en améliorant la productivité forestière et agricole, et en adoptant des programmes spécifiques de génération de revenus, en particulier pour les femmes. Au nombre des activités recensées comme viables, on peut citer les suivantes (liste indicative, et non limitative):
- a) facteurs de production comme engrais, pesticides, semences améliorées, buffles, outillage, etc.;
 - b) plantation d'oléagineux et d'aromates, sériciculture, production de bambou et manufacture d'articles en bambou, transformation d'huiles essentielles, production de fibres, apiculture (miel et cire), collecte de graines d'arbres pour la vente, élevage de jeunes plants, production de bois de feu, et plantations d'espèces médicinales;
 - c) activités génératrices de revenus pour les femmes: une gamme d'activités rémunératrices, et notamment celles qui feraient gagner du temps aux femmes, et ménageraient leurs forces, seront tout particulièrement envisagées, avec par exemple apiculture, plantation d'arbres fruitiers, culture de simples et de plantes médicinales, culture de champignons, élevage de la volaille, de petit bétail, et pisciculture, transformation de fruits et sériciculture.
26. Les modalités exactes d'utilisation des fonds de crédit seront arrêtées par les CVG en fonction du travail de microplanification effectué par les ménages et les villages. Certains paramètres minimaux seront pris en compte: quels groupes auront un accès prioritaire aux fonds; activités à appuyer par le crédit; taux d'intérêt; délais de remboursement; situations justifiant d'un report d'échéance, ou de l'effacement de la dette.

BENEFICIAIRES ET AVANTAGES

27. Les membres des minorités ethniques et d'autres groupes pauvres vivant dans les zones forestières reculées de plateau seront les principaux participants et bénéficiaires du projet. On estime que le projet desservira 51 000 des ménages les plus pauvres, en appuyant des activités de plantation d'arbres, et emploiera et formera environ 2 000 agriculteurs-vulgarisateurs et 9 000 travailleurs des pépinières villageoises; environ la moitié de ces derniers seront des femmes.
28. L'accent sera placé sur les groupes qui ont le plus de difficulté à mettre en valeur les terres qui leur sont allouées, à savoir les petits exploitants qui n'ont pas de ressources en espèces à investir ainsi, et les femmes chefs de famille. On s'efforcera de sélectionner les zones les plus reculées, où les gens ont le moins accès aux services, où les exploitations sont de petite taille, et où les populations sont confrontées à des pénuries alimentaires graves. Les fonds de crédit permettront d'obtenir une meilleure diffusion des avantages,



car ils seront expressément dirigés vers les plus pauvres et vers les femmes; ceux qui n'ont pas reçu de terres ni reçu l'aide du PAM à d'autres titres pourront avoir accès au crédit.

29. Les vivres qui seront distribués en remplacement d'un revenu pour rémunérer les travaux de plantation aideront les petits exploitants à parer aux pénuries vivrières saisonnières, tout en les motivant à investir dans des activités de mise en valeur des terres à plus longue durée. En ce qui concerne les agents de vulgarisation et les travailleurs des pépinières, l'avantage le plus notable sera l'emploi et le transfert de revenu que représentera la ration alimentaire.
30. Le projet accroîtra la production de bois de feu, de perches, de bois d'oeuvre de petite section, de fruits, et de produits, vivriers ou commerciaux, grâce à l'extension des superficies plantées ou ensemencées. Le projet sera donc une source durable de revenus en espèces, de vivres, de combustible et de matériaux de construction.
31. Le projet contribuera aussi à renforcer les institutions villageoises. Il générera des avantages durables pour l'ensemble des communautés où il interviendra. La démarche adoptée recouvre une gamme d'activités interdépendantes, et les effets dont elle fera la démonstration devraient contribuer à la définition d'autres programmes gouvernementaux d'atténuation de la pauvreté.
32. Les activités menées dans le cadre du projet devraient en outre contribuer à renforcer les capacités du Département des forêts dans les domaines de la planification, du suivi et de la gestion, effet qui pourrait avoir une incidence positive durable sur la mise en valeur forestière à l'échelon local.

Effets escomptés du projet sur les femmes

33. L'Ambassade des Pays-Bas au Viet Nam a récemment financé une étude de la spécificité des rôles masculins et féminins dans le cadre des projets d'aménagement forestier et de mise en valeur des ressources en eau que mène actuellement le PAM dans le pays. Il ressort de cette étude que les femmes sont des bénéficiaires plutôt passives, et prennent très peu part aux décisions. Plus précisément, peu de femmes bénéficient des formations, elles sont sous-représentées dans les instances de direction de projet, et sont mal informées des visées, des objectifs, des normes de travail, etc. Les conclusions de cette étude, et celles d'un atelier ultérieur, seront incorporées dans le plan d'opérations du projet No. 5322.
34. Le projet devrait avoir pour effet de renforcer la situation économique et sociale des femmes, car il veillera tout spécialement à accorder une attention égale à l'emploi et à la formation des femmes aux fonctions de vulgarisation et au travail en pépinière, à ce que la priorité soit donnée aux femmes chefs de famille dans la distribution des incitations à la mise en valeur des terres, et à ce que les femmes et les ménages ayant une femme à leur tête se voient octroyer prioritairement les prêts du fonds de crédit villageois.
35. Des mesures seront prises pour assurer une participation accrue des femmes au projet et aux processus décisionnels. Au moins 30 pour cent des membres des comités de gestion de projet, à tous les niveaux, devront être des femmes. Le personnel du Département des forêts sera formé aux questions sexospécifiques pour qu'il comprenne



mieux les objectifs du projet et favorise la participation des femmes aux diverses activités.

ENVIRONNEMENT

36. L'accroissement de la superficie plantée, conjuguée à une meilleure utilisation et à une meilleure gestion des ressources devrait atténuer les pressions qui s'exercent sur les forêts existantes. Le reverdissement des terres dénudées devrait réduire les pertes de terres arables, rétablir la teneur en nutriments et restaurer la productivité, tout en protégeant les terres agricoles en aval. Tous ces facteurs ont une incidence directe sur le bien-être et la sécurité alimentaire des petits agriculteurs, aussi les avantages à long terme pour l'environnement seront-ils vraisemblablement durables.

APPUI AU PROJET

37. Le MADR exercera la responsabilité de l'exécution du projet et sera le principal interlocuteur du PAM pour les questions de politique. Le ministère constituera un Comité central de gestion qui sera présidé par le Vice-Ministre des forêts. Les divers départements du Ministère, ainsi que les autres ministères concernés, l'AIDRECEP et les dirigeants du projet seront représentés à ce comité. Le Ministère sera aussi responsable de la coordination d'ensemble des activités, en consultation étroite et en collaboration avec le bureau de pays du PAM.
38. Quelque 145 cadres forestiers prendront directement part à l'exécution du projet, dont cinq à l'échelon central, 30 à l'échelon provincial et 110 à l'échelon des districts. En outre, 23 comptables et 192 magasiniers et gardes participeront au projet.
39. Le projet se fondera essentiellement sur les services de vulgarisation à l'échelon villageois. Outre les 177 agents de vulgarisation agricole et forestière du MADR, quelque 2 040 agriculteurs seront sélectionnés pour épauler l'action des premiers; ils travailleront à temps partiel et seront rémunérés en nature par le projet. Ces agriculteurs-vulgarisateurs recevront une formation adéquate qui leur permettra de superviser la pépinière villageoise, de prendre part aux activités de microplanification et d'aider les petits exploitants à établir des microplans par ménage, ainsi qu'un plan villageois. Les agriculteurs-vulgarisateurs apporteront leur concours à l'établissement des plantations et à leur entretien, diffuseront des informations sur la commercialisation, aideront à établir le fonds de crédit renouvelable du village, et assureront la liaison principale entre les petits exploitants et les vulgarisateurs de la commune et les cadres du Département des forêts.
40. D'autres projets, et notamment ceux qui sont financés par l'Agence suédoise d'aide au développement international (ASDI) et par CARE, ont acquis une solide expérience de la méthodologie de la microplanification, du renforcement des systèmes de vulgarisation et de la mise à l'épreuve de systèmes sylviculturaux de plateau. Les connaissances nécessaires pour mettre en oeuvre le projet No 5322 sont donc disponibles pour le MADR. Mais le projet pourrait devenir pleinement opérationnel dans des délais plus brefs si une assistance technique lui était apportée. Un projet d'assistance technique



permettrait en effet de réunir les différentes expériences, de les adapter aux conditions locales, et d'opérer un transfert de technologie au bénéfice du personnel de terrain et aux petits agriculteurs. Un descriptif de projet d'assistance technique a été établi lors de l'examen préalable et a été soumis au gouvernement pour examen.

Articles non alimentaires

41. Le gouvernement fournira les apports essentiels au projet, principalement du personnel et des actions de formation. Toutefois, du matériel et des équipements supplémentaires, en particulier des semences d'importation, seront indispensables à la bonne exécution des activités. Le coût de ces articles non alimentaires a été inclus dans les coûts de soutien directs du projet.

Suivi et évaluation

42. Les modèles standard de rapports utilisés au Viet Nam doivent être adaptés pour donner des informations plus détaillées sur les ménages participant aux diverses activités, outre les résultats physiques et les distributions de produits. Des mécanismes devront être introduits pour assurer l'évaluation continue des effets du projet, y compris de l'équité dans la répartition des avantages et de l'impact des interventions sur la sécurité alimentaire des ménages.
43. Comme le projet est axé sur l'amélioration des niveaux de vie par le biais de l'accroissement du revenu et de la sécurité alimentaire, il faudra utiliser des indicateurs socio-économiques et biophysiques pour suivre l'évolution. Plusieurs indicateurs de suivi liés aux objectifs et aux résultats escomptés ont été identifiés par la mission d'examen préalable. Le coût des services de consultants nécessaires pour parachever le plan de suivi et d'évaluation est inclus dans les coûts de soutien directs du projet.
44. Il sera envisagé de charger, sous contrat, des ONG expérimentées, comme CARE, d'élaborer les méthodologies spécifiques et d'exécuter les activités de suivi des effets du projet.



FAISABILITE ET DURABILITE DU PROJET

Faisabilité technique

45. Les 18 années d'expérience du PAM dans le domaine des projets forestiers au Viet Nam, avec le concours technique de la FAO, ont doté le Programme d'une précieuse qualification. Ce fonds de connaissances et les études de faisabilité effectuées avant l'examen préalable qui ont conduit à identifier les problèmes techniques, sociaux et commerciaux, ont été pris en compte dans la conception du projet No. 5322. Le projet veille de façon particulière à appairer les essences et les sites, à choisir l'origine des semences, à déterminer les besoins des agriculteurs, et à choisir des modèles de plantation portant à leur maximum les avantages économiques pour les petits exploitants. La formation actuellement apportée, notamment aux méthodes d'évaluation rurale participative (ERP), par la FAO et la Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) allemande renforceront régulièrement les capacités du Département des forêts. La nouvelle structure de vulgarisation, qui combine agriculture et foresterie, améliore considérablement les prestations d'assistance technique, en particulier pour l'arboriculture fruitière et les plantations alternées. D'excellentes dispositions organisationnelles ont été prises, et le personnel d'encadrement est déjà disponible sur place. Le Bureau du PAM au Viet Nam reconnaît l'importance de l'assistance technique actuellement fournie, et appuiera la recherche et l'obtention de tous les concours nécessaires.

Faisabilité économique

46. L'analyse financière, fondée sur les critères d'investissement communément admis et sur les données de terrain se rapportant aux petits exploitants, indique que l'arboriculture se justifie du point de vue des agriculteurs si l'on adopte des modèles de plantation mixte techniquement fondés. Dans les cas où les considérations techniques le justifieront, le projet donnera la priorité aux espèces fruitières, aux espèces commerciales, aux productions agricoles, ou à une combinaison d'espèces à croissance rapide qui porteront au maximum les bénéfices sur diverses périodes de temps. Ces différents types de plantations mixtes sont en effet moins risqués et moins sensibles aux variations des différents paramètres économiques et environnementaux. Les plantations mixtes donnent aux petits exploitants le moyen de diversifier leur production, de s'assurer un revenu indispensable, des vivres et du bois pour usage domestique, qui ensemble et individuellement améliorent la sécurité alimentaire du ménage.
47. Les diverses composantes du projet No. 5322 forment un ensemble qui est conçu de manière à offrir aux petits exploitants la possibilité de mettre en valeur leur terre et donc d'assurer la sécurité alimentaire future de leur ménage. La possibilité de crédit renforce la viabilité économique de la plantation d'arbres en permettant aux agriculteurs d'acheter les intrants nécessaires pour renforcer le rendement de l'investissement que représente la plantation. En outre, les rations alimentaires permettent aux agriculteurs de réorienter leur main-d'oeuvre d'activités moins productives vers des activités de projet plus rentables à long terme.



48. La viabilité à long terme de la plantation d'arbres sera fonction de la détermination du Département de forêts à promouvoir des modèles de plantation qui donnent la variété de produits, échelonnés dans le temps, dont ont besoin les petits exploitants. Le Département des forêts a fait connaître sa volonté de faire aboutir le projet et la démarche qu'il met en oeuvre, et les plans de plantation qui apportent aux petits agriculteurs une rémunération maximale de leur investissement.

Viabilité sociale

49. Le projet, de par sa conception, vise à assurer la viabilité sociale des activités qu'il aide à mettre en oeuvre en renforçant les institutions villageoises et en faisant participer les petits exploitants à la planification, à l'exécution et à la prise de décisions. Un choix attentif des bénéficiaires, sur des critères arrêtés lors de l'examen préalable, sera déterminant pour la viabilité sociale de l'ensemble du projet (on visera les ménages qui connaissent de réelles pénuries alimentaires, leur production vivrière par personne ne dépassant pas 150 kilogrammes d'équivalent paddy par an; les groupes de minorités ethniques vivant dans les zones d'altitude reculées et qui puisent dans les ressources forestières pour tenter de satisfaire les besoins alimentaires familiaux; enfin une attention particulière sera portée aux femmes à l'intérieur de ces groupes). Les comités villageois de gestion exerceront une fonction importante de catalyseur pour assurer le bon ciblage de l'aide. Ils établiront aussi des liens avec les autorités de la commune et du district qui apportent, à l'échelon supérieur, un appui administratif important aux activités de projet. Ces comités se composeront de femmes, d'hommes et des agriculteurs-vulgarisateurs du village, et ils prendront l'initiative des activités de microplanification et d'évaluation des besoins dans le village.

EFFETS DISSUASIFS, PERTURBATION DES MARCHES ET DEPENDANCE

50. La quantité de riz à distribuer annuellement au titre du projet, à savoir environ 9 300 tonnes, représente 0,04 pour cent de la production intérieure moyenne annuelle durant la période 1990-94. Si l'on ajoute les quantités de riz à livrer au titre du présent projet aux volumes destinés aux autres projets opérationnels, les livraisons annuelles moyennes sur les quatre années se montent à l'équivalent d'environ 0,2 pour cent de la production vietnamienne. Par conséquent, l'incidence de la demande du PAM sur les disponibilités intérieures en riz et sur le commerce de cette denrée sera négligeable. Si l'intégralité de l'engagement devait être livré sous forme de farine de blé à échanger localement contre du riz, les apports du PAM au titre du projet No. 5322 représenteraient environ 3,5 pour cent des importations commerciales annuelles moyennes de ce produit. Si l'on y ajoute le blé et la farine de blé livrés dans le cadre d'autres projets opérationnels, cette part s'élèverait à environ 17 pour cent des importations. Comme il existe actuellement des excédents de riz au Viet Nam, tout sera mis en oeuvre pour acheter ce produit localement, sous réserve de la disponibilité de fonds.
51. Chaque ménage recevra en moyenne 140 kilogrammes de riz par an. Pour un ménage de cinq personnes, cet apport correspond à 28 kilogrammes de riz par personne, soit environ 19 pour cent de la consommation annuelle de riz. D'ici à la fin de la période de projet, le revenu de la production fruitière commencera à devenir effectif, ce qui



compensera le retrait des rations du PAM. Aucune dépendance ne semble donc être à redouter du fait de l'aide alimentaire. Comme indiqué dans le paragraphe qui précède, l'aide alimentaire du PAM ne représentera qu'une fraction de la production intérieure. En outre, le projet est ciblé de manière à aider des bénéficiaires dont le revenu est très bas, et qui vivent dans des zones à déficit alimentaire chronique. L'aide n'aura donc aucun effet dissuasif sur la production et sur les prix des produits alimentaires.

COUTS DU PROJET

52. Les coûts du projet se ventilent comme suit:

| VENTILATION DES COUTS DU PROJET | | | |
|---|----------------------|----------------------------|---------------------|
| | Quantité (tonnes) | Coût moyen par tonne | Valeur (dollars) |
| COUTS POUR LE PAM | | | |
| A. Coûts directs opérationnels | | | |
| Produits alimentaires ¹ | | | |
| – Farine de blé | 41 613 | 220 | 9 154 860 |
| Total partiel produits | 41 613 | | 9 154 860 |
| Transport maritime | | | 2 101 457 |
| Total partiel coûts directs opérationnels | | | 11 256 317 |
| B. Appui au projet-coûts directs | | | |
| – Articles non alimentaires | | | 2 300 000 |
| – Services techniques | | | 60 000 |
| – Vérification des comptes et évaluation | | | 75 000 |
| – Personnel - suivi, etc. | | | 40 000 |
| – Programmes de formation | | | 125 000 |
| Total partiel appui au projet-coûts directs | | | 2 600 000 |
| Total coûts directs | | | 13 856 317 |
| C. Appui au projet-coûts indirects (14,5 pour cent du total des coûts directs) | | | 2 009 166 |
| COÛT TOTAL POUR LE PAM | | | 15 865 483 |
| COUTS POUR LE GOUVERNEMENT | | | |
| – Dépenses de personnel | | | 1 051 000 |
| – Agents de vulgarisation: traitements et formation | | | 500 000 |
| – Déchargement et dédouanement des produits du PAM | | | 100 000 |
| – Manutention et transport intérieur | | | 500 000 |
| – Entreposage, etc. | | | 300 000 |
| – Equipement, matériel, provision pour imprévus | | | 1 000 000 |
| COÛT TOTAL POUR LE GOUVERNEMENT | | | 3 451 000 |



| | |
|---|-------------------|
| COÛT TOTAL DU PROJET (PAM et gouvernement) | 19 316 483 |
| Coût total pour le PAM en pourcentage du coût total du projet: 82 pour cent. | |
| ¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.. | |

53. Ces coûts ont été calculés dans l'hypothèse où la farine de blé serait livrée en nature et échangée contre du riz de production locale. Dans la mesure où le riz sera acheté localement, les coûts de transport extérieur seront réduits en proportion.

COORDINATION ET CONSULTATION

54. Une mission d'examen préalable du PAM, avec une participation de la FAO, s'est rendue au Vietnam en novembre/décembre 1995 et a consulté des experts des départements forestiers et agricoles du MADR dans les cinq provinces intéressées par le projet. Des entretiens ont aussi eu lieu avec les représentants de programmes bilatéraux (ASDI/Interforest, Kreditanstalt für Wiederaufbau), d'ONG (CARE) et d'organismes des Nations Unies (PNUD, FAO). Le document de projet a été communiqué, pour examen technique, à la FAO et à l'OIT. Leurs observations seront prises en compte dans le plan d'opérations. L'aval du Sous-Comité consultatif de l'écoulement des excédents (CSD) a été sollicité, dans l'hypothèse de la fourniture de farine de blé.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

55. Le projet est recommandé à l'approbation du Conseil d'administration.



| | | |
|--------------------------------------|---|----|
| Total des produits alimentaires | 16 645 296 wd | 19 |
| Coût total des produits alimentaires | | |
| Monétisation | 10,1% de l'ensemble des produits | |
| Quantités de blé nécessaires | 41,13 tonnes (à raison de une tonne de farine de blé pour une tonne de riz) | |

ANNEXE

| DONNEES DE BASE | | | |
|-------------------------|--------------------|-----------------------------------|---|
| Durée du projet (4 ans) | Riz = 3 000 VND/kg | Jeunes plants par famille = 3 000 | Introduction progressive: 10%-25%-50%-75% |

APPORTS (BESOINS ALIMENTAIRES PAR PROVINCE) (en tonnes)

| Rubrique | Unité | Remarques | Total | Provinces | | | | |
|--|------------------|---|--------|-----------|----------|------------|--------|----------|
| | | | | Cao Bang | Lang Son | Quang Ninh | Ha Bac | Bac Thai |
| Ménages (mé) | # | | 51 000 | 13 000 | 9 500 | 8 000 | 10 000 | 10 500 |
| Hectares | ha | 1 ha/mé | 51 000 | 13 000 | 9 500 | 8 000 | 10 000 | 10 500 |
| Villages | # | | 940 | 270 | 165 | 150 | 150 | 205 |
| Communes | # | | 177 | 47 | 56 | 32 | 16 | 26 |
| Districts | # | | 22 | 6 | 5 | 4 | 4 | 3 |
| Agents de vulgarisation | # | | 2 040 | 520 | 380 | 320 | 400 | 420 |
| PRODUITS ALIMENTAIRES A TITRE D'ENCOURAGEMENT A L'ECHELON VILLAGEOIS | | | | | | | | |
| Création de plantations | | | | | | | | |
| - plantation | 500 kg/mé | | 25 500 | 6 500 | 4 750 | 4 000 | 5 000 | 5 250 |
| - pépinières de petits exploitants | 5 000 kg/100 000 | 940 pépinières - 100 000 jeunes plants/an | 4 700 | 1 350 | 825 | 750 | 750 | 1 025 |
| | | 94 millions de jeunes plants produits dans les pépinières de village | | | | | | |
| | | Besoins totaux du projet: 3 000 arbres forestiers + 20 arbres fruitiers par famille = 154.02 | | | | | | |



| APPORTS (BESOINS ALIMENTAIRES PAR PROVINCE) (en tonnes) | | | | | | | | |
|---|--------------------|---|---------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Rubrique | Unité | Remarques | Total | Provinces | | | | |
| | | | | Cao Bang | Lang Son | Quang Ninh | Ha Bac | Bac Thai |
| - agriculteurs-démonstrateurs | 800 kg/a.d. | 1 démonstration par village (3,5M VND coût d'installation; 65% main-d'oeuvre) | 752 | 216 | 132 | 120 | 120 | 164 |
| Etablissement des fonds de crédit à l'échelon villageois | | | | | | | | |
| - composante crédit | 83,33 kg/mé équiv. | 0,25 M VND/mé | 4 250 | 1 083 | 792 | 667 | 833 | 875 |
| - composante vulgarisation | 340 kg/vulg./an | 25 mé/vulg. 85 000 VND/mois - temps partiel | 2 081 | 530 | 388 | 326 | 408 | 428 |
| SOUTIEN ALIMENTAIRE A L'ECHELON DU DISTRICT | | | | | | | | |
| - pépinières | 5 000 kg/100 000 | 62,86 millions de jeunes plants (Jeunes plants d'arbres fruitiers (20/ménage) et complément de la production villageoise d'essences forestières) | 3 143 | 857 | 714 | 571 | 571 | 429 |
| - routes | 2 500 jt/km | 150 km | 938 | 313 | 188 | 125 | 125 | 188 |
| - coupe-feu | 1 000 jt/km | 100 km | 250 | 125 | 75 | 50 | 0 | 0 |
| Total des besoins alimentaires (en tonnes de riz) | | | 41 613 | 10 974 | 8 017 | 6 610 | 7 808 | 8 358 |



22f.2p ms

29/08/00 4:28A8/P8

